

La menace atomique et chimique

Autor(en): **Arnold, Edmund**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **141 (1996)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La menace atomique et chimique

Par le major Edmund Arnold

Dans la situation floue et incertaine que nous vivons aujourd'hui, il est nécessaire d'aborder de manière globale la menace AC, c'est-à-dire les signes et les indices qui peuvent susciter des craintes dans ces deux domaines. Les données sont multiples et difficiles à interpréter, si bien que la tendance est de recourir à des spécialistes et de ne pas se « mouiller ». La période est révolue où l'on pouvait faire sommairement une analyse sans risque de se tromper, deux blocs « prévisibles » se faisant face à l'Ouest et à l'Est. L'analyse, aujourd'hui, devrait influencer la politique suisse d'acquisition d'armement et l'instruction de notre armée.

A une époque où, dans une « saine » gestion, les stocks doivent tendre vers zéro, où la crise nous conforte dans une vision au jour le jour, il s'avère difficile, voire politiquement suicidaire, de proposer à l'opinion publique un système de défense pensé à long terme. Pourtant, si l'on veut être crédible, il faut impérativement penser de cette manière la mise en œuvre des moyens nécessaires. Même dans la perspective d'une défense organisée à l'échelon international, nous devons manifester

une volonté claire et déterminée.

Les armes nucléaires

Les armements nucléaires existent en grande quantité et la recherche dans ce domaine se poursuit. Nos amis français ne nous contrediront pas ! Malgré les efforts importants en matière de désarmement de ces cinq dernières années, le potentiel stratégique et substratégique demeure important. En 1993, la division SPAC du Département militaire fédéral faisait un inventaire saisissant des armes substratégiques : 4700 têtes aux Etats-Unis et 8500 en Russie. Toutes catégories confondues, la France et la Grande-Bretagne en détenaient plus de 550. Le projet d'accord START II, signé avec difficultés en janvier 1993 à Moscou, prévoit pour 2003 au plus tard une réduction à 3000-3500 têtes aux Etats-Unis et en Russie.

En Russie, le niveau de vie a considérablement baissé, comme le prestige des forces armées. La mafia s'est emparée d'une partie du pouvoir, si bien que les risques sont grands de voir les spécialistes du nucléaire émigrer et vendre leur savoir-faire au plus offrant. Des matières premiè-

res sensibles risquent de tomber sous le contrôle de gouvernements politiquement imprévisible et insensibles aux effets de la dissuasion.

Un Etat comme la Russie est-il véritablement en mesure d'assumer les coûteuses procédures de démantèlement de son arsenal nucléaire, alors qu'il est au bord de la faillite sociale et économique ? L'Occident doit lui offrir son aide financière et technologique pour permettre le respect des différentes conventions de désarmement (accords INF, START I et II).

Les armes chimiques

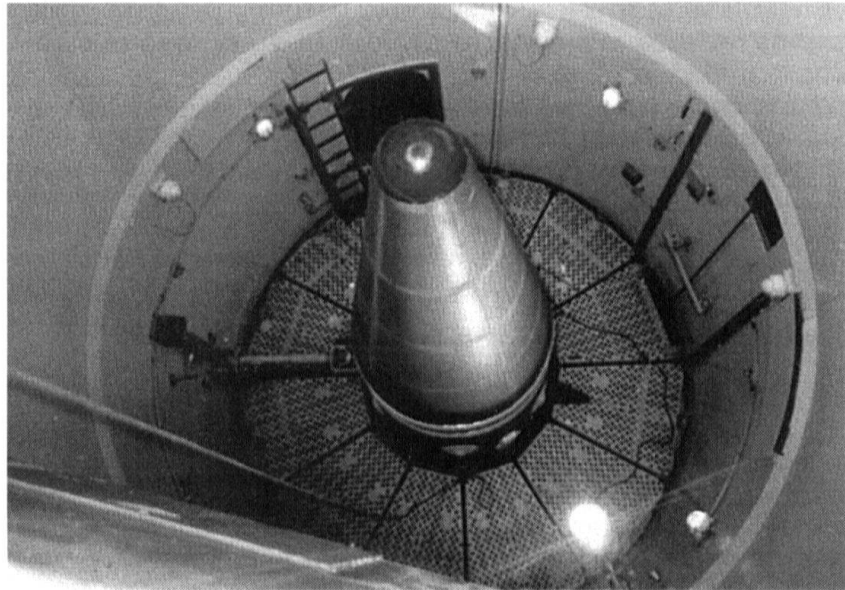
Le potentiel chimique existant représente une menace plus diffuse. A ce jour, seuls les Etats-Unis, la Russie et l'Irak ont fait des déclarations officielles concernant leurs armes chimiques. La guerre du Golfe, les préparatifs des coalisés et leur crainte d'un engagement chimique par l'Irak rappellent la réalité de cette menace. En Suisse, pendant les opérations « Bouclier » et « Tempête du désert », les appels étaient nombreux auprès des organisations de la protection civile de personnes voulant se renseigner sur les places protégées ou sur

l'efficacité des masques de protection. Malgré des effets beaucoup plus localisés que l'arme nucléaire, l'arme chimique est redoutable, moins par ses effets réels, que par les craintes, le désarroi psychologique, voire la panique qu'elle suscite.

Jusqu'à présent, la crainte d'une riposte explique pourquoi des gouvernements autoritaires et totalitaires ont renoncé à utiliser cette arme contre un ennemi qui en disposait également. Quoi qu'il en soit, les mesures prophylactiques, dont on ne peut se dispenser à l'engagement, sécurité oblige, entravent la liberté de mouvement des combattants et les gênent considérablement.

La technique binaire, c'est-à-dire le stockage dans des conteneurs séparés de deux composants « inoffensifs » qui, au moment de l'engagement se mélangent pour former un gaz neurotoxique, permet de fabriquer des vecteurs moins dangereux à manipuler, partant plus faciles à détruire. Qu'en est-il cependant des stocks traditionnels constitués au fil des ans et qui présentent de grands dangers, même pour leurs propriétaires ?

Outre les protocoles de Genève de 1925 et de 1928, signés à ce jour par 132 Etats, des accords sont intervenus dans le sens d'un désarmement. Le 1^{er} juin 1990, les présidents Bush et Gorbatchev ont signé un traité bilatéral (Bilateral



Destruction Agreement ou BDA) dans lequel chacune des parties s'engage à réduire d'ici 2002 son potentiel chimique à un maximum de 5000 tonnes. Les Etats-Unis auraient, semble-t-il, stoppé leur production en juillet 1990, l'URSS déjà en 1987.

La Conférence du désarmement de Genève est parvenue en janvier 1993 à un accord de désarmement sur les armes chimiques (CWC) ; à ce jour, il a été signé par plus de 160 Etats. Ce texte vise à proscrire le développement, le stockage et la production d'armes chimiques. L'aspect le plus audacieux de cet accord se trouve dans les moyens de contrôles et les inspections surprises par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (en anglais OPCW). Le Conseil de sécurité de l'ONU pourrait prendre des sanctions dans des cas de violations graves.

Si ces éléments semblent réjouissants, il faut toutefois prendre en compte que l'obligation de la destruction, dans un délai de 10 ans, ne pourra pas être respectée. La Russie a déjà demandé une prolongation de 15 ans et les Etats-Unis estiment, pour leur part, que la destruction va leur coûter environ 10 milliards de dollars !

La destruction des armes chimiques pose donc des problèmes très graves, ce qui rend hypothétiques les résultats des conventions de désarmement. L'indispensable haute technologie, la nécessité de préserver l'environnement et les hommes, les charges financières qui en résultent, voilà autant de faits qui font craindre que les stocks d'armes chimiques ne soient pas détruits selon les règles. Un gouvernement, qui ne peut plus garantir un train de vie minimal à sa population, ne va pas s'of-

frir le « luxe » de détruire à grands frais les armes qu'il a produites également à grands frais. Les mers ont déjà payé un lourd tribut durant les années 60-70 et le tiers-monde a été, d'emblée, un débouché tentant.

Perception de la menace

Ces considérations permettent de préciser la notion de danger : les potentiels nucléaire et chimique

existent, ils sont bien là, alors que les opinions publiques croient qu'il n'y a plus de menace AC. En réalité, si la menace militaire a considérablement diminué, le risque d'une utilisation infra-guerrière de moyens chimiques a, en revanche, augmenté. Malgré certains signes comme l'attentat du métro de Tokyo, la perception de la menace reste difficile vu le caractère diffus de celle-ci.

D'autres graves risques technologiques sont géné-

rés par l'entreposage de sous-marins nucléaires soviétiques retirés du service. Il s'agit de véritables « Tchernobyl » marins, que l'érosion guette. La situation, dans ce domaine, n'est plus sous contrôle en Russie, faute de moyens financiers, de compétences et de personnel.

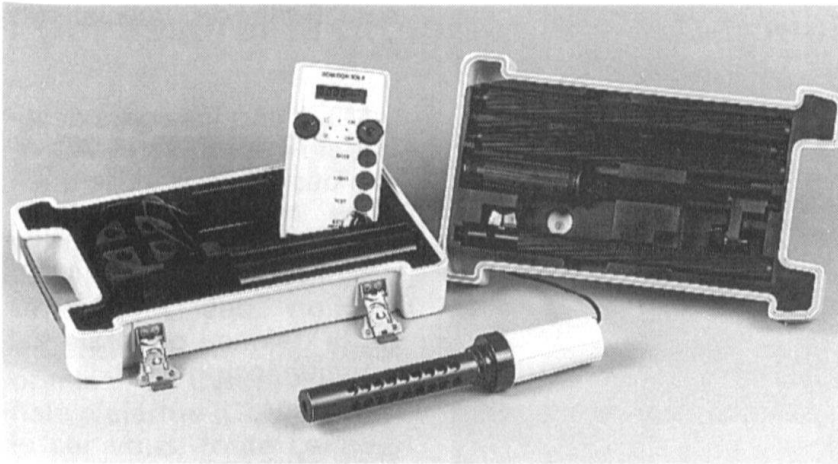
La protection AC en Suisse

Dans l'armée suisse, ces dix dernières années ont été marquées par une amélioration considérable de la crédibilité des mesures de protection AC et une évolution de la doctrine. Le concept de protection « chaussures en cuir, gants, pèlerine et ancien masque de protection », qui devait permettre de continuer la mission, est en voie de disparition. Des nouveaux matériels ont été introduits :

- la tenue de protection C utilisée, dans le désert en Irak, par nos spécialistes de Spiez, pour la destruction des toxiques de combat irakiens (TPC) et la tenue « César » ;
- le nouveau masque de protection, avec ses faiblesses de jeunesse auxquelles on a trouvé des remèdes ;
- le Combopen, médicament plus crédible que l'atropine ;
- les comprimés de pyridostigmine ©, tablettes prises à titre préventif qui permettent d'augmenter l'efficacité du Combopen ;
- l'appareil de désintoxication 85.



Sous-marin à propulsion nucléaire SSBN Le Triomphant (Photo : DCN).



Unité collective de contrôle d'alerte et de décontamination DOM DOR 309 NBC (Photo : Merlin Gerin Provence).

Les acquisitions prévues ou les études d'autres équipements (l'ADT, appareil plus simple d'emploi et plus performant que l'ADETOX, des moyens de mesures météo, ainsi qu'un logiciel d'évaluation pour l'alarme C) vont améliorer notre capacité de défense.

Pour l'instruction, de nouveaux moyens pédagogiques sont à disposition ou dans une phase finale d'élaboration. Il existe d'excellents films vidéo et des moyens d'enseignement assisté par ordinateur.

Plus que par le passé, des temps suffisants d'instruction sont difficiles à obtenir. La fréquence des cours de répétition, le nombre de jours de service, l'introduction de nouvelles armes ou matériels rendent plus âpres les négociations entre les officiers AC et leur commandant. Celui-ci doit faire face à de telles contraintes qu'il ne peut satisfaire tous ses chefs de service. La tentation est grande de négliger le SPAC...

L'introduction d'une situation AC et de mesures de protection ralentit le rythme des exercices, augmente les contraintes physiques et psychiques imposées à la troupe et aux cadres, réduit l'efficacité des transmissions, du travail aux armes individuelles et collectives.

Accepter ces servitudes nécessite de la part de chaque commandant une grande conscience des responsabilités qu'il a acceptées en même temps que sa fonction.

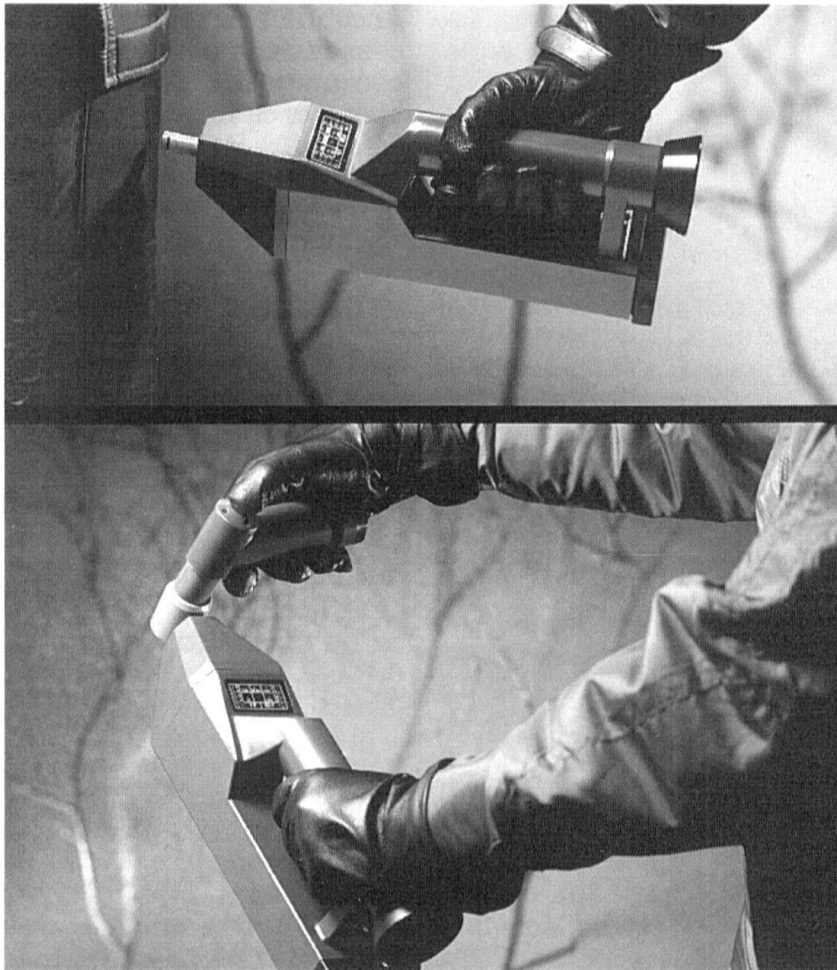
Protection civile et défense générale

Grâce à une politique de construction d'abris, adaptée dans la protection civile 95, plus de 80 % des citoyens suisses sont protégés dans des abris ventilés.

Pour des raisons de coûts, et parce que la mission de la protection civile est différente de celle de l'armée, le matériel personnel de protection de ceux qui y servent n'est pas appelé à subir beaucoup de modifications. Il est pourtant prévu d'introduire la tenue de pro-



Vue intérieure du tunnel d'essais dynamiques de CEB, pour l'étude du comportement en dynamique et sous atmosphère toxique de moyens de protection et de détection (Photo : DGA/ET CA/CEB).



Quartier de recherche à l'Ecole Saint-Cyr.

tection C 2000 destinée à ceux qui sont les plus exposés.

Le point véritablement faible se situe au niveau de l'instruction. Celle de l'astreint a été réduite à une exposition de matériel et une information sur les degrés de protection C, c'est-à-dire les adaptations de la protection C à la menace.

Tout repose sur les chefs de service PAC et les chefs de groupe AC. Pour ces deux fonctions, les cours ont lieu au Centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg à raison d'une semaine pour les chefs de grou-

pe, et deux semaines pour les chefs de service ; pour ces derniers, il est même envisagé de réduire le cours à une semaine afin de s'aligner sur la durée de formation des autres chefs de service. Avec raison, on a supprimé les détecteurs AC à plein temps ; ils ont maintenant une double fonction.

Malgré les cours de perfectionnement et les cours de répétition (moins fréquents et bien moins longs qu'à l'armée), ces spécialistes ont des bases insuffisantes pour remplir leur mission. Ils se doivent de se perfectionner volontairement dans le cadre d'as-

sociations de spécialistes AC.

Mis à part les cours destinés aux spécialistes AC civils des cantons et de quelques heures d'enseignement dans les écoles d'agriculture, le bilan de l'instruction des partenaires de la défense générale est presque insignifiant.

Conclusion

Le service de protection AC n'a jamais été « populaire » auprès de la troupe et des cadres. De l'analyse des combats modernes, il ressort pourtant qu'avant de tirer le premier coup de feu, il a fallu survivre à un feu de préparation dans lequel la composante C ne peut être exclue. Les stocks existent ! Une des conditions pour pouvoir remplir sa mission, c'est d'être encore en vie ! Il faut donc fixer les priorités en conséquence. A quoi peuvent servir des tireurs d'élites ou d'excellents cuisiniers s'ils n'ont pas survécu aux premiers feux ?

Une bonne analyse de la menace doit nous permettre d'adapter nos préparatifs, sans oublier qu'il faut compter des années pour monter une armée et que le capital le plus précieux, c'est l'homme et son instruction. On attribue à John Kennedy la formule suivante : « Rien ne coûte plus cher que la formation, si ce n'est l'absence de formation ».

E. A.